

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2483

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 8

Après la référence :

« L. 541-15-9 »,

supprimer la fin de l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, liée à un amendement rédactionnel sur les trois premiers alinéas de l'article 10 du présent projet de loi.